

## REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GAP**

**Le vingt-cinq septembre deux mille vingt à 18h15,**  
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,  
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 42
DATE DE LA CONVOCATION	18/09/2020
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/10/2020

**OBJET :****Exonération de redevance ODP : commerces sédentaires****Étaient présents :**

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , Mme Solène FOREST , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Christophe PIERREL , Mme Isabelle DAVID , M. Thierry RESLINGER , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD  
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Bruno PATRON procuration à M. Daniel GALLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Evelyne COLONNA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 instaurant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et les dispositions de ses décrets d'application ont imposé l'impossibilité pour la majorité des commerces sédentaires de recevoir du public pendant la période de confinement, afin de limiter la propagation de l'épidémie.

Cette mesure a entraîné la fermeture durant plusieurs semaines d'une grande partie des commerces sédentaires de la Commune, engendrant une forte perte de leur chiffre d'affaire et des difficultés financières.

La Ville de Gap souhaite donc limiter ce préjudice économique dans le contexte particulièrement difficile lié à l'épidémie de Covid-19 et accompagner les commerces sédentaires dans ces circonstances exceptionnelles, en les exonérant de la redevance pour occupation du domaine public due pour la période du 16 mars au 2 juin 2020, pour les installations suivantes :

- Terrasses
- Etalages et appareils
- Chevalets, présentoirs et panneaux amovibles
- Bâches et protection solaires amovibles

**Décision :**

Il est proposé sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 16 septembre 2020 :

**Article unique** : d'exonérer les commerçants professionnels sédentaires utilisant à des fins commerciales le domaine public, de la redevance due au titre de la période du 16 mars au 2 juin 2020, en ce qui concerne les utilisations suivantes :

- Terrasses
- Etalages et appareils
- Panneaux, chevalets, présentoirs amovibles
- Bâches et protection solaires amovibles

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

- SANS PARTICIPATION : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

Le Maire-Adjoint



Pierre PHILIP

Transmis en Préfecture le : 29 SEP. 2020  
Affiché ou publié le : 29 SEP. 2020